

**Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2024 :
96 points à l'ordre du jour.**

Un conseil de l'Eurométropole dense illustrant la pluralité de l'action de la métropole sur son territoire

Ce conseil de l'Eurométropole est marqué par plusieurs délibérations d'ordre budgétaire et financier : approbation du compte administratif de l'Eurométropole pour l'exercice 2023, du compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal de l'Eurométropole et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des zones d'aménagement immobilier, des mobilités actives, et des ordures ménagères, du budget supplémentaire 2024 ainsi que les modifications des autorisations de programme qui en découlent.

Le conseil a ensuite adopté l'actualisation de plan d'action de la feuille de route économie circulaire. Elle se décline en sept piliers : l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, l'écologie industrielle et territoriale, la sobriété et la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et, enfin, le recyclage. Elle s'articule autour de 5 axes : introduire l'économie circulaire dans les politiques publiques et dans le fonctionnement de la collectivité à tous les niveaux, contribuer à l'utilisation plus efficiente des ressources à l'échelle du territoire, accompagner les acteurs du territoire vers l'économie circulaire, développer et diffuser une culture commune de l'économie circulaire et maintenir une gouvernance participative qui assure souplesse et transparence.

En matière de soutien à la culture, le conseil a approuvé le versement de subventions pour les grandes salles de spectacle associatives métropolitaines au titre de l'année 2024 pour un montant total de 480 000 € : APCA Choucrouterie (50 000 €), Le Kafteur (50 000 €), Le Maillon (80 000 €), TJP (80 000 €), Pôle Sud (80 000 €), Artefact PRL (80 000 €), Dirty 8 (10 000 €), Espace Django Strasbourg Neuhof (50 000 €). Il a également approuvé la reconduction des fonds de concours attribués aux dix salles de spectacle suivantes pour un montant total de 600 000 € : la salle du Cercle à Bischheim (70 000 €), l'Illiade à Illkirch-Graffenstaden (80 000 €), le PréO à Oberhausbergen (70 000 €), le Point d'Eau à Ostwald (80 000 €), le Cheval Blanc à Schiltigheim (80 000 €), le TAPS à Strasbourg (80 000 €), le Diapason à Vendenheim (70 000 €), l'Espace Malraux à Geispolsheim (50 000 €), le Fil d'Eau à La Wantzenau (10 000 €), le centre culturel et sportif de Wolfisheim (10 000 €).

Le conseil a approuvé la refonte de la tarification solidaire avec notamment le choix d'une seule et unique clef de calcul pour permettre de déterminer le tarif : un quotient familial unique basé sur les revenus fiscaux. Le parcours usager sera également simplifié, harmonisé et accompagné si nécessaire via les sites web Strasbourg.eu ou Mon.Strasbourg.eu. En complément, des évolutions de grilles tarifaires des piscines et de la patinoire sont proposées pour approfondir encore la justice des tarifs de ces services publics.

Enfin, en matière d'habitat, le conseil a approuvé le bilan annuel 2023 de la délégation des aides à la pierre, à la fois pour le parc public et le parc privé, et les perspectives proposées pour 2024.